

Candidat aux épreuves de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année

Peuvent être candidats aux épreuves de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année d'étude en Masso-kinésithérapie :

- Les candidats titulaires d'une licence filière STAPS.
- Les candidats titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale, de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien ainsi que les personnes ayant validées le premier cycle d'études médicales.
- Les candidats titulaires de diplômes universitaires reconnus et attestés par le Ministère de la Santé (ergonome, ingénieur, biologie, autres).

Constitution du dossier d'inscription :

- Lettre de motivation et de demande d'inscription aux épreuves d'admission
- Curriculum Vitae (coordonnées complètes dont mail)
- Photocopies des diplômes et (éventuellement) de l'attestation ministérielle d'autorisation à postuler.
- 2 photos d'identité
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat
- Acquittement des frais d'inscription

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

Date limite de dépôt du dossier

- Clôture des demandes d'inscription : le 30 avril de chaque année.

Frais d'inscription aux épreuves

- 250 € règlement par chèque à l'ordre de l'IFMK Vichy.

Programme des épreuves

- Le programme des épreuves est défini dans le cadre de l'arrêté de septembre 1989.